

■ Réseaux de chaleur urbains

Projet	Bénéficiaire	Nature de l'intervention	Observations	Aide du SYDEV	Base participation	Participation du demandeur
Audits techniques et financiers d'installations existantes	Commune	Préalablement au transfert de compétence ou lors de l'établissement du procès-verbal de transfert		50 %	Coût HT	50 %
Modalités de prise en charge des frais engagés en cas d'arrêt du projet (<i>ingénierie interne et externe</i>)	Commune	En cas d'accord des parties pour l'arrêt du projet		50 %		50 %
		Lorsque la responsabilité est imputable à l'une des parties	Arrêt du projet imputable au SYDEV	80 %		20 %
			Arrêt du projet imputable à la commune	20 %		80 %